

PV DE SYNTHÈSE

Enquête-publique sur le déclassement du domaine public
d'une partie de voiries communales des rues Pierre et Clichy
dans le cadre du projet du lot R8 sur le secteur 6 de la ZAC des Docks
à Saint-Ouen-sur-Seine

Rappel de l'objet de l'enquête-publique

Le dossier d'enquête publique stipule un « déclassement partiel de la portion de voie rue Pierre et *une petite enclave* de la rue de Clichy, en vue d'une aliénation de parcelle dans le cadre du projet de la ZAC des Docks de Saint-Ouen-sur-Seine »

La municipalité de la ville de Saint-Ouen-sur-Seine a délibéré le 14 décembre 2019, à vue d'autoriser la mise en œuvre de la procédure de déclassement.

Le compte rendu de la séance stipule les intentions ;

- désaffecter et déclasser la portion sud de la voie communale de la rue Pierre (*env 100 m*) ainsi que 4 M2 de la rue de Clichy (*article 1*)
- et céder la portion de voie à l'aménageur ; la *Séquano Aménagement* (*article 2*)

1. Qu'il a été considéré à la délibération de déc/2019 -No DL/19/192:

- que le lot R8 sera découpé en trois entités foncières ;
 - Lot R8a : sous maîtrise d'ouvrage Séquano Résidentiel
 - une résidence d'étudiants : lot R8 (150 chambres) ;
 - un commerce ;
 - Lot R8b : sous maîtrise d'ouvrage Séquano Résidentiel
 - un foyer ADEF (150 chambres)
 - Lot R8c : sous maîtrise d'ouvrage *Patrimoni*
 - construction de 74 logements en accession
 - et un commerce (sur la future « avenue de la Liberté »)

2. Qu'il a été décidé

- la *Séquano Aménagement* est autorisée à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation du Foyer ADEF et d'une résidence d'étudiant (*article 4*)

Prescription d'une enquête-publique

Tenant compte des impacts induits sur la Circulation par le déclassement et l'aliénation des portions de voies communales des rues Pierre et Clichy, le Maire a prescrit par voie d'arrêté du 09 septembre 2020 / No AR/20/599 ;

« il sera procédé sur le territoire de la ville de Saint-Ouen-sur-Seine à une enquête-publique, dans les formes prescrites par les articles R.14110 du Code de la voirie routière, dont l'objet porte ; sur le déclassement du domaine public d'une partie de voiries communales des rues Pierre et Clichy dans le cadre du projet du lot R8 sur le secteur 6 de la ZAC des Docks » (*article 1*)

Les enjeux du PV de synthèse

La présente partie de l'étude de l'enquête publique aborde le PV de synthèse, dans laquelle l'enquêteur restitue et traduit les différentes observations du Public recueillies durant la période de l'enquête-publique, soit du lundi 12 octobre 2020 au mercredi 28 octobre 2020 (inclus)

Méthodologie déployée

Le processus à recenser et traiter les différentes observations que suscite la mise en œuvre du projet en étude de l'enquête publique, délivre au lecteur un premier niveau de traitement de l'information

L'étape du PV de synthèse, délivre aussi l'occasion pour l'enquêteur de prolonger les commentaires du Public et d'interpeller en conséquence le Maître d'ouvrage

L'échange qui s'ensuit avec le Maître d'ouvrage, et les réponses qu'il formule dans son mémoire en réponse, elles permettent de rehausser la perception des enjeux et impacts du Projet, et notamment ceux inhérents au déploiement et à sa mise en œuvre.

L'enquêteur enrichit ainsi ses diagnostics, avant de délivrer, un avis personnel à l'étape finale du rapport, et par ce moyen, éclairer la décision publique.

Vocables

la notion de « flux logistiques »; à laquelle l'enquêteur se réfère au volet à décrire les entités industrielles, elle concerne spécifiquement l'ensemble des activités logistiques successives '*externes*' réalisées lors de la distribution d'un produit (*elle aborde aussi la fabrication*)

Cet ensemble forme une chaîne appelée flux logistique

Plan du PV de Synthèse

Chapitre I – Analyse des observations

Le présent chapitre restitue dans leur chronologie de dépôts les différentes observations du public établies par voie dématérialisée et répertoriées sous la mention « Démat » ;

Chapitre II – les observations du Public

consignation des différentes observations déposées par les auteurs ou représentants des entités industrielles

Chapitre II – les questions du commissaire enquêteur

L'enquêteur interpelle le maître d'ouvrage via diverses questions

Annexe

plans de représentation de tracés et parcours déposés par SUEZ RV

- Pièce jointe n°1 : Flux de circulation actuelle des poids lourds Suez ;
- Pièce jointe n°2 : Flux de circulation des véhicules légers Suez
- Pièce jointe n°3 : trois propositions de passages de substitution possibles identifiées pour l'ensemble des véhicules Suez

Chapitre I – Analyse des observations

À lecture des arguments et analyses au contenu des différentes observations recueillies

Les auteurs (es) ont principalement eu recours à la voie dématérialisée, les échanges

lors de la première réunion avec les services de la voirie de Saint-Ouen-sur-Seine et l'aménageur ; la Séquano, auront permis d'identifier l'intérêt à offrir au public et au personnel des entités de la ZAC des Docks, une voie de saisine dématérialisée et faciliter l'appropriation de l'enquête publique et les éléments du dossier

sur la forme

Les conditions de la publicité sont évoquées, et notamment les commentaires portés par les auteurs des observations No 4 (OCP répartition) et No 5 (SUEZ RV) font ressortir les difficultés rencontrées à 'lire' les contenus d'affiches, depuis les panneaux d'affichages qui ont été apposées par le maître d'ouvrage.

Analyse globale des observations

Nombre d'observations déposées ; 5

L'enquêteur note la richesse des sujets et contenus des observations ; plusieurs commentaires de fond, portent sur **l'articulation** entre le Projet à déclasser (à proprement dit) et l'aménagement du Lot R8 mis au fondement et au motif de la décision de déclasser.

S'agissant des observations « No 4 » groupe OCP et « No 5 » SUEZ RV

A vue de faciliter l'appropriation de la spécificité de chaque entité industrielle (traitée), l'enquêteur a fait choix d'ordonner les commentaires des auteurs (diagnostics, descriptions des activités et questions)

Les informations au contenu des observations sont répertoriées suivant les catégories suivantes :

Descriptions

Description des missions et obligations

Diagnostics et questions portées ;

a/ depuis les conditions et objets de l'enquête – Publique

b/ depuis une identification des enjeux et incidences ;

c/ depuis les confrontations aux études du dossier (étude Transitec)

Le point d'équilibre

Les schémas de représentation (en PJ)

Les conclusions et propositions

Chapitre II – les observations du Public

No 1 – « Démat » – déposée le 20/10/2020 – résident de quartier – Avis défavorable

L'auteur est un résident du quartier de la ZAC des docks, il considère *inoportun* de réaliser un projet des logements sociaux et une résidence d'étudiants à suite du déclassement de la portion de voie communale

- le quartier de la ZAC des Docks lui semble suffisamment déjà doté de résidences Sociaux et Étudiants ?

(et) *« que ce soit pour les classes moyennes ou pour les petits commerces et restaurants »*

- le modèle d'aménagement avec des logements sociaux supplémentaires et notamment un « centre d'hébergement de migrants » cela va à l'encontre même du développement escompté ?

- et au risque que cela affecte l'attractivité du quartier *« vous devriez annuler ce projet et favoriser l'implantation de petits commerces de qualité à destination des résidents du quartier à la place ? »*

No 2 – « Démat » – déposée le 24/10/2020 – Auteur 'bapt63' – Avis défavorable

L'auteur porte divers commentaires de fond et de forme sur l'enquête-publique, de même que sur l'objet à déclasser la portion de voie communale à des fins de permettre les aménagements notamment du foyer ADEF ou de la résidence d'étudiants.

Sur la « forme » et notamment les conditions de la Publicité

L'auteur de l'observation

- déplore *« le manque de communication de la mairie au sujet de cette enquête publique »* ?
- soutient *« qu'elle ne figure pas sur le site internet de la mairie, seul un post sur un réseau social a été effectué (tout le monde n'est pas forcément inscrit sur ce site internet) »* ?
- interpelle l'aménageur, considérant que *« L'information n'est pas non plus relayée sur le site internet de la Séquano ou sur le site internet de Plaine Commune »* ?

S'agissant des éléments de « fond »

Sur les L'auteur interpelle le maître d'ouvrage au travers de diverses questions, recensées comme suit ;

- Qu'advient-il de la désaffectation si le report est effectué ?
- À moins que cela ne soit pas affecté à ce public ? (Comment s'en assurer ?)

- À moins que la 2^e résidence d'étudiants permette un rééquilibrage des affectations respectives ?
- Et pourtant la première résidence ne fait pas encore le plein ?
- La construction de ce nouveau foyer ADEF (lot R8b) pour migrants a-t-il vocation à rendre les logements STUDEA (situés rue de Clichy) actuellement majoritairement occupés par des migrants à sa fonction première, à savoir, une location réservée aux seuls étudiants ?
- Les deux résidences STUDEA semblent être en difficulté pour faire le plein d'étudiants, pourquoi construire une résidence supplémentaire dans le quartier sur le lot R8a ?
- Le local commercial du lot R8a sera-t-il destiné à un certain type de commerce ?

Si oui, lequel ?

- Le projet de réaménagement prévoit-il la création de places de stationnement dont la durée est limitée afin d'accéder au dit commerce ?

No 3 – « Démat » – le 24/10/2020 – même auteur 'bapt63' – Avis défavorable

L'auteur semble soutenir que le projet à déclasser la portion de voie communale de la rue Pierre lui semble indissociable du projet d'aménagement de la future Av de la Liberté.

Il conviendrait alors d'aborder les divers enjeux depuis « un tout » intégrant le programme d'aménagement de la future « l'avenue de la Liberté »

« Le projet concernant les rues Pierre et rue de Clichy est indissociable du projet d'aménagement de la future Avenue de la Liberté,

- *cette présentation parcellaire ne permet de statuer sur le bien fondé de ce projet de déclassement partiel des rues Pierre et de Clichy » ?*
- *« Quand prévoyez-vous de soumettre à l'enquête publique le projet d'aménagement de l'Avenue de la Liberté dans son ensemble » ?*

No 4 – « Demat » – Déposée le 28/10/2020 – Groupe OCP – Avis défavorable

Auteurs ; représentants de l'Office Commercial Pharmaceutique /2 rue Gallien - 93587 Saint-Ouen

1– Sylvain Pertuy /directeur de site **OCP Répartition**

2– CL pour le groupe OCP (en ajout aux commentaires émis par le directeur de site)

Auteur 1Description OCP Répartition

Nous jugeons utile de vous décrire à nouveau notre activité industrielle.

- Nous sommes propriétaires de nos locaux à St-Ouen, construit en 1995, *dans ce qui était alors une zone industrielle, majoritairement en friche, notre établissement pharmaceutique est le plus important de France- L'entreprise appartient depuis 2014 au groupe Mc Kesson, un des leaders mondiaux des services de santé et de la logistique du médicament.* OCP, est le leader français du secteur de la répartition pharmaceutique, il emploie 3200 salariés, et un chiffre d'affaires de plus de 6 milliards d'euros et détient près de 32 % de parts de marche ;
- L'Office Commercial Pharmaceutique est situé dans le quartier des Docks - proche du projet d'aménagement du domaine public d'une partie de voiries communales des rues Pierre et de Clichy dans le cadre du projet du lot R8 sur le secteur 6 de la Zac des Docks, propose par Sequano Résidentiel et Patrimoni.

Activité(s)

- Un site de préparation de commandes du lundi 00h01 jusqu'au samedi 14h00 ;
- Il assure la desserte de plus de 400 clients, sur une surface de 40.000 m² ;
- Un site à deux fonctions : bureaux et siège social du groupe OCP et un établissement pharmaceutique pour préparer des commandes
- Nous œuvrons donc 6 jours sur 7, toute l'année ;
- OCP distribue chaque jour 2 millions de boîtes de médicaments :
 - À 16 000 pharmacies clientes (dont 2000 pharmacies hospitalières)
 - sur un maillage territorial de 43 établissements. ;
 - À partir d'une gamme de 36 000 références disponibles

Description des missions et obligationsa. Obligations conséquentes (prescriptions sectorielles)

Nous souhaitons vous signaler les différentes contraintes inhérentes à notre métier pour vous permettre de mieux saisir les enjeux qui nous sont propres.

- des répartiteurs, soumis à de nombreuses obligations de Service Public, définies par l'article R5124 – 59 du code de la santé publique, et font l'objet d'une tutelle de l'Agence Nationale de la Sécurité du Médicament, déléguée par le Ministère de la Santé

Ces obligations peuvent être résumées de la sorte :

chaque établissement doit :

- Disposer d'un assortiment de médicaments comportant 90 % des spécialités pharmaceutiques commercialisées en France ;

- Détenir des stocks permettant de satisfaire à la consommation de sa clientèle habituelle durant au moins deux semaines ;
- Desservir toutes les pharmacies sur leur « secteur d'activité » qui en font la demande, et livrer toute commande en moins de 24 heures ;
 - Le week-end, le répartiteur doit participer à un système d'astreinte pour répondre aux urgences sanitaires et aux besoins urgents des officines de garde le week-end

a. Obligations inhérentes

Nous voulons porter également à votre connaissance les flux logistiques des déplacements de nos camions afin que notre activité industrielle soit pleinement intégrée au sein de la démarche entreprise par les différentes collectivités locales et promoteurs.

Flux Logistiques :

- Livraisons (Accès 1 / rue Galien);
 - Camions "Boiron", Remplissage fuel, Enlèvement benne Cyclamed
 - Horaires de 4 h–13 h :
160 passages par jour / lundi au samedi
 - Horaires de 13 h–19 h :
120 passages par jour / lundi au samedi
 - Flux Vehicules Utilities Légers + camions de livraison (prestataires, Poste, Cantine..)
- Réception (Accès rue Clichy)
 - A – Flux Camions constant réception « marchandises »
Gabarit : 10 semi-remorques / par jour
Horaires : 6h-11h
 - B – Flux PL réception complémentaire externe (semi-remorques)
Horaires ; jusqu'à 15h30 (irréguliers)
 - C – Flux PL réception « interne » de la plateforme centrale OCP
Poids lourds ; actuel 2 PL – évolution à 6 PL ;
Horaires ; de 21 h à 2 h, *sauf nuit du samedi au dimanche* ;
 - D – Flux complémentaire réception VUL
- Accès 2 (Parking) par la rue Galien
 - Flux Véhicule personnel & Visiteurs ; 200 VP par jour
(ap 20 h les VP sortent par la rue Galien)

Flux VP sortie du parking jusqu'à 20 h

Diagnostics et questions portées ;

a. Depuis les conditions et objets de l'enquête-Publique

Nous avons pris connaissance de l'ensemble des documents mis à notre disposition depuis mi-octobre et souhaitons partager avec vous différentes réactions et éclairages sur l'avenir des espaces cités en objet ;

b. Depuis une identification des enjeux et incidences

Ce projet de déclassement partiel s'inscrit dans un projet immobilier comportant une résidence étudiante de 150 chambres environ, deux commerces, d'un foyer ADEF de 150 chambres, 74 logements environ, soit plus de 350 logements supplémentaires à court terme ;

Il nous semble adapté de vous signifier les incidences que vous ne pourrez pas ignorer à l'avenir.

- *Actuelles*: Circulation : importantes perturbations sur nos flux à cause des travaux en cours dans la zone ?
 - Perturbations dues aux chantiers : Bruit, poussières, odeur de kérosène
- *A venir*: Circulation : augmentation du trafic ou modifications des infrastructures perturbant nos flux ?
 - Éventuellement plaintes du voisinage concernant notre activité, nos flux existants ou à venir ?
- *À l'évolution de l'aménagement* : Le projet qui nous est présenté publiquement nous inquiète fortement compte-tenu l'évolution significative de notre environnement ; *création de logements, ajustements de voirie, ouverture de commerces...*
 - Ces différents aménagements vont incontestablement provoquer une superposition des flux à l'entrée de la rue Pierre, et par conséquent plus largement dans le quartier déjà pleinement saturé ?
 - Au trafic industriel déjà existant (Suez, Ratp, OCP...) s'ajoutera un trafic usuel de véhicules supplémentaires ?

Nous attirons enfin votre attention sur les éventuelles nuisances que peut provoquer notre activité sur le confort des futurs habitants.

OCP a déjà rencontré ce type de situations sur d'autres établissements, localisés à l'origine en zone d'activité, transformée en zones de logement avec des fortes contraintes sur l'activité ;

- Nous sommes inquiets à l'idée que notre activité pourrait faire l'objet de plaintes de voisinage ?
- Nous ne trouvons pas dans les documents publiés des éléments de réponses suffisants compte-tenu de nos enjeux ?
Ils ne sont pas à la hauteur des impacts que nous avons identifiés et transmis au commissaire enquêteur à l'issue de notre sollicitation, le 30 septembre dernier

a. Depuis les confrontations aux études du dossier (étude Transitec)

Nous retenons que :

« *les niveaux de trafic sur la rue Pierre resteront stables* »

- Nous contestons cette affirmation dont les éléments de preuves semblent particulièrement limites ;
 - Il y aura, selon nous, de réelles incidences sur la circulation au sein de la ZAC et ses alentours : multiplication de la fréquentation, multiplication des flux piétons, cyclistes et motorisés ?
 - D'autant plus que le dossier de l'enquête affirme que « la rue Pierre sera traitée en zone apaisée, les modes actifs seront priorisés ?

« *La voie préfigurant l'avenue de la Liberté sera traitée de manière similaire dans l'attente du projet définitif qui intégrera des cheminements piétons et cycles confortables* »

- Une telle approche pourrait restreindre fortement la fluidité de la circulation :
 - Et provoquer des nuisances tangibles pour les nouveaux habitants du quartier et les salariés des entreprises implantées depuis plusieurs années dans le quartier ? (L'Oréal, Suez, Ratp, Allianz...)
 - L'étude ne prend nullement en compte les activités industrielles en cours et à venir ;
 - Elle ne présente aucune simulation détaillée du trafic dans les années à venir ?
 - Cette étude sommaire n'intègre pas non plus l'intégralité des projets d'aménagements des alentours ;
 - Elle ignore ainsi les reports cumulatifs que les projets engendreront sur la qualité de vie des habitants, commerçants et professionnels qui y cohabiteront ?
- Avec les différents projets que vous comptez mener du déclassement partiel de la rue Pierre, comme de la création de l'avenue de la Liberté, vous perturbez notre point d'équilibre ?
 - Nous nous interrogeons sur l'opportunité de déclasser cette portion de la voie communale compte-tenu des risques conjugués des flux de circulation qui vont paralyser totalement le quartier de la ZAC ?
(avec un impact non négligeable pour rejoindre les quais de Seine, traverser les différents ponts pour rejoindre les autres périphéries parisiennes proches)
Pour OCP, il est évident qu'à terme, nous nous heurterons à une congestion massive de la circulation. C'est pourquoi, nous vous demandons, de nous répondre à nos interrogations suivantes, non-traitées dans cette enquête-publique :
 - Quel est l'impact d'un tel projet dans sa globalité, et non de façon restrictive, sur l'activité des entreprises déjà implantées ? ;
 - Quelle estimation précise du trafic engendre faites-vous à horizon de 1 à 7 ans ?

- Que signifie « un traitement qualitatif de l'espace public » évoque page 3 de l'étude Transitec ?
- Quels sont les projets de modernisation de la voirie pour la ZAC et les rues voisines de la rue Galien ?
- Quels sont les aménagements à venir une fois le déclassement effectif ?
- Quels sont les projets d'une gestion plus intelligente du trafic entre les mairies de Clichy et St-Ouen pour désengorger le quartier ?
- Comment comptez-vous organiser, temporiser, gérer, les afflux supplémentaires de près de 400 logements au niveau des rues Pierre et de Clichy, et donc, sans prendre en compte le projet de la rue Dora Maar ?
- Comment envisagez-vous de gérer la cohabitation et la grande proximité entre une activité résidentielle et une activité industrielle qui fait l'influence de la ville de St-Ouen ?
- Est-ce que les programmes immobiliers identifiés prévoient une conception antibruit spécifique pour prendre en compte l'environnement industriel du quartier ?
- Quelles sont les mesures envisagées ou déjà décidées par les collectivités, notamment les municipalités de St-Ouen et de Clichy pour garantir la sécurité de l'activité sensible d'OCP (distribution de médicaments) ?
- Quels sont les programmes de stationnement parking privés et publics prévus pour absorber ce programme de désindustrialisation ?
- Nous espérons pouvoir compter sur vous pour que tous ces points soient clarifiés et communiqués avant toute autre étape dans ce projet ?

Les schémas de représentation

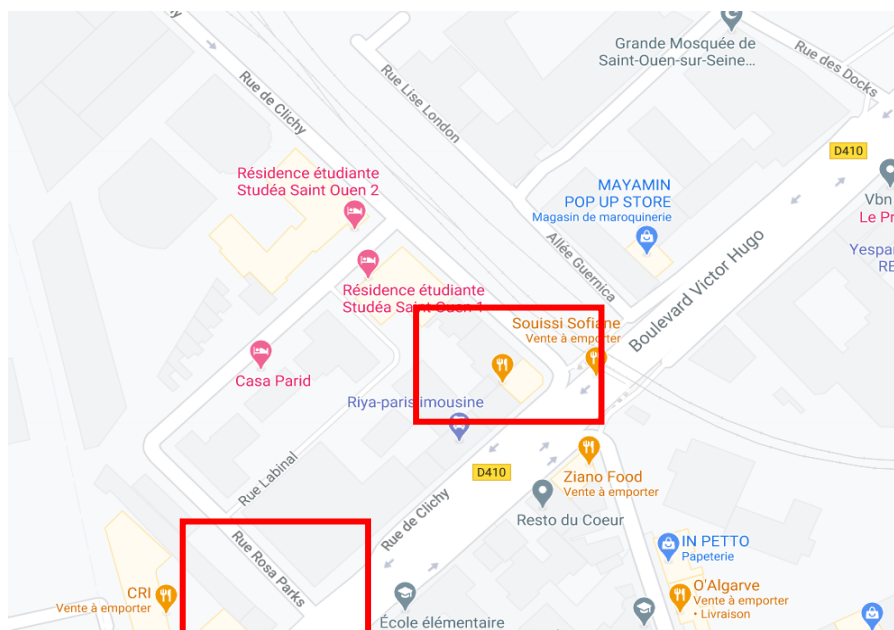
Nous avons décrit précisément au commissaire enquêteur, fin septembre, nos flux et leurs conséquences sur le quartier par l'intermédiaire d'un schéma que nous avons partagé. Contrairement avec ce qui est présenté, cette consultation publique dépasse le seul enjeu de circulation

Les conclusions et propositions

- ❖ De ce fait, nos recommandations consistent à favoriser le désengorgement du rond-point d'accès à la D17 via la rue des 3-pavillons ?
- ❖ Pour ce faire, à notre avis, il serait pertinent de rendre possible le fait de tourner à droite et à gauche sur les quais de Seine, au bout de la rue Pierre ?
- ❖ réfléchir à la création d'un mini-tunnel Nord-Sud sous le rond-point pour que les véhicules continuant sur la D17 ne passent pas par le rond-point ?



– Réaménagement de la sortie des rues de Clichy et Rosa Parks sur Boulevard Victor Hugo ?
(D410)



Auteur 2 (Groupe OCP)

Diagnostics et Questions portées ;

Depuis Les conditions et objets de l'enquête-Publique

Nous avons pris connaissance de l'ensemble des documents mis à notre disposition depuis mi-octobre et souhaitons partager avec vous différentes réactions et éclairages sur l'avenir des espaces cités en objet.

- Plusieurs projets semblent concourir à la réalisation d'un même programme de travaux et d'aménagements et constituent, selon nous, une réelle unité fonctionnelle ?
- Nous regrettons que l'enquête publique en cours soit limitée à un aménagement restreint entre une parcelle de la rue Pierre et la rue de Clichy excluant l'ensemble des aménagements du quartier autour des rues Dora Maar et de Clichy, voire même de la future avenue de la Liberté ?
- Cette approche ne nous permet pas d'avoir une vision globale des intentions de la municipalité de St-Ouen ?
- Or, à ce stade, nous ignorons tout de l'ensemble du programme immobilier ?

Depuis une identification des incidents

À ce stade, sachez que nous demeurons préoccupés par les impacts des aménagements évoqués par cette enquête, nous ne trouvons pas dans les documents publiés des éléments de réponses suffisants compte-tenu de nos enjeux, ils ne sont pas à la hauteur des impacts que nous avons identifiés et transmis au commissaire enquêteur, et en particulier :

- La circulation : (une) augmentation du trafic ou (toute) modification des infrastructures aura pour effet de perturber les conditions d'exercice de nos activités, de même que les flux actuels ?
- Le nouveau voisinage : réclamations visant la suspension et/ou l'aménagement de nos flux existants ou à venir ?
- Le développement de notre activité : impossibilité de faire évoluer notre activité à cause des contraintes de voisinage ?
- La sécurisation des espaces communs : niveau de sécurité de notre site, dit « sensible », avec la densification et la diversification de la population ?
- Nous ne disposons d'aucune appréciation des impacts de l'ensemble du programme, compris environnementaux ?

No 5 « Demat » Déposée le 28/10/2020 – SUEZ RV – Avis d’alerte

Auteur ; Déborah Van der Voort /Directrice Juridique environnement urbanisme

Description (activités et missions)

La société Suez Recyclage et Valorisation exerce sur le site sise 87 rue Villeneuve, 92 110 Clichy, une activité de type base de collecte de déchets ménagers et industriels.

L’existant ; Parc de 72 et 76 véhicules poids lourds ;

- Gabarit ; de 12 tonnes et le 36 tonnes

- sorties et rentrées de camions par jour ; 45 /(12t) et 50 /(36t)

- 150 salariés sur le site ; leurs déplacements en VL se cumulent aux flux industriels de la ZAC

L’activité : collecte en « porte à porte » dans les communes et leurs marchés

- (et donc) des tournées en semaine -et- les samedis et dimanche ;
- via des marchés publics ; sur des cahiers des charges et des horaires de tournées imposées
- collecte des opérateurs et industriels privés ;
 - Les déchets collectés sont ensuite transportés vers leur lieu de tri/transit ou d’élimination (ex ; UVE d’Argenteuil) pour être vidés avant nouveau cycle (tournée) en fin de tournée, les camions reviennent sur le site afin d’un nettoyage sanitaire s’ils sont abîmés, ils sont réparés sur place – sinon renvoyés en maintenance sont aussi sur le site quelques camions de propreté urbaine (camions balayeuses)

Obligations et Mission d’activité quasi continue

- démarrage vers 4H30 du matin – jusque vers minuit (dernière rentrée sur site de camion) ;
- il entre dans la catégorie des secteurs d’activités particulièrement nécessaires à la sécurité de la Nation et à la continuité de la vie économique et sociale.

Il convient de noter que même durant la période d’état d’urgence ce site a fonctionné

Point d’équilibre de fonctionnement

Cinq villes de trois départements du 92/93/95 sont desservies par le site pour effectuer la collecte de déchets ménagers :

- Saint-Denis (93200), Neuilly Sur seine (92200), Colombes (92700),
La Frète sur Seine (95530), et Corneilles en Paris (95240) ;

La plateforme est très stratégique :

- Elle est en zone industrielle et en limite des départements du 92, 93 et 95 ;
- Elle est très bien desservie par le réseau routier ;
- Qui plus est, elle est accessible sans avoir à traverser de zones résidentielles de la ville.

L’équilibre

l’actuel mode de l’activité et avantage stratégique du site, nous permet ainsi de pouvoir répondre aux appels d’offres publics et privés des collectivités et industriels de ces trois différents départements, et d’exercer notre activité :

- En limitant au maximum les nuisances que pourraient entraîner notre activité pour les riverains résidentiels (impacts sonore, olfactif et visuel) ;
- Tout en limitant les risques d’accidentologie.

Diagnostics et Questions portées ;

a/depuis les conditions et objets de l'enquête-Publique

De manière générale nous souhaitons vous alerter sur le fait que les affiches relatives à l'enquête-publique ont été placardées à des endroits où la circulation se fait essentiellement en voiture :

- Elles n'étaient donc pas lisibles pour les personnes qui auraient pu se sentir concernées par cette enquête publique ? (*Soit on conduit soit on lit les affiches publiées, mais faire les deux est dangereux*) ;

Nous souhaiterions également vous signaler notre étonnement à lecture du dossier d'enquête publique concernant le déclassement de la voie communale :

- Que celle-ci trouverait en fait sa justification (pages 10 et 11 du dossier) dans la construction sur cette emprise foncière ?
« *D'une résidence foyer ADEF en reconstitution, d'un foyer ADEF pour travailleurs migrants actuellement situé sur le site du futur village olympique des JO de Paris de 2024 - d'une résidence étudiante, et un programme de logement en accession à la propriété, accompagné de locaux commerciaux de 74 logements en accession à la propriété* »
- Nous ne pouvons être qu'étonnés, car nous découvrons ce point au travers d'une enquête-publique relative au simple déclassement d'une voirie communale ?

Or, en reprenant l'étude d'impact de la ZAC mise à jour en 2018 en ligne

- Nous n'avons pas retrouvé de telle mention de foyer ADEF (300 logements) ni de résidence étudiante, ni de programme de logement en accession à la propriété à cet emplacement ?
- Est-ce que l'étude d'impact de la ZAC a bien pris en compte nos activités ainsi que ces nouveaux éléments ?
(*à savoir l'implantation de personnes résidentes en voisinage direct avec des activités industrielles susceptibles d'émettre des nuisances olfactives notamment*)

Nous constatons également que le dossier mis en en enquête publique (*et notamment son étude technique*)

- Il n'étudie pas l'impact créé par nos activités sur le projet tant de voirie que sur le projet de constructions et de leurs résidents et réciproquement ?
- Il n'étudie pas non plus l'impact sur nos activités d'une telle modification de voisinage et de voirie ?
- Et par là même, faire nous interroger sur l'objet même de l'enquête publique ?

De même qu'à la lecture des affiches placardées, il ne serait question « que » d'une enquête publique sur un déclassement de voirie (donc sans étude d'impact nécessaire à la lecture de la page 7 du dossier)

- alors qu'au vu du contexte annoncé il s'agit d'un déclassement du fait d'un découpage « *de lots en trois entités foncières* » ?

- *Le lot R8a qui accueillera la résidence étudiante de 157 chambres et un commerce à l'angle de l'avenue de la liberté et de la rue de Clichy (...)*
- *Le lot R8b qui accueillera le foyer ADEF de 152 chambres (...)*
- *Le lot R8c où seront construits 74 logements en accession à la propriété » ?*

b/ depuis l'identification des incidences

Comme énoncé, nos activités peuvent s'avérer accidentogènes en zone résidentielle, elles pourraient également s'avérer gênantes (notamment à cause du bruit et des plages horaires très étendue de fonctionnement du site) pour de nouveaux voisins ;

- Il est donc particulièrement étonnant que ces impacts n'aient pas été étudiés ni dans l'étude d'impact de la ZAC ni dans le dossier mis en enquête publique ?

Nous avons constaté que le projet de déclassement était en enquête publique sans que le nouveau tracé de substitution ne soit encore certain.

Ainsi à la lecture du dossier nous avons pu lire en page 15 que :

*« à plus long terme, le projet de l'avenue de la Liberté (hors opération d'aménagement de la ZAC des Docks) aménagera les emprises prévues sur la voie de préfiguration pour constituer un axe multimodal important pour la desserte du secteur :
- itinéraire cyclable, larges trottoirs, aménagement en faveur des performances des bus et double sens de circulation automobile pour la desserte locale sont envisagés (projet non arrêté) »*

- Comment dès lors les impacts à courts, moyens et longs termes ont-ils pu être étudiés ?
- Qu'en est-il par ailleurs de l'avenue de la Liberté dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC ?
- Et comment dans le cadre d'une étude d'impact globale de ZAC ne pas tenir compte des impacts limitrophes créés du fait de cette ZAC ?
- Il semblerait en tout état de cause que ces impacts courts moyens et longs termes ne se retrouvent pas ni dans le dossier actuellement mis en enquête publique ni dans l'étude d'impact de la ZAC elle-même ?

Bien que nos camions soient équipés de caméras, les angles morts des chauffeurs au volant des poids lourds sont importants et méconnus des piétons et conducteurs de deux-roues, souvent non conscients du danger des poids lourds.

Ainsi par exemple,

- Le 13 janvier dernier, dans le XVI^e arrondissement, une petite fille de 11 ans a perdu la vie, renversée par un poids lourd alors qu'elle traversait la route et seulement trois jours plus tard, à Porte de Clichy (XVII^e), un cycliste de 35 ans est décédé, lui aussi écrasé par un 35 tonnes.

Notre activité sur ce site est donc particulièrement impactée et impactante pour l'enquête publique en cours.

Les modalités actuelles des activités

Flux (de logistiques)

- en rouge ; flux de logistique poids lourds (*tracé de parcours sur plan joint*)

Actuellement les camions empruntent la rue Pierre pour rejoindre ensuite les quais, l'A15 et l'A86 ;

- en jaune ; flux de véhicules légers (*tracé de parcours sur plan joint*)

Les plans de représentation (*pièces jointes en Annexe*)

- ❖ Pour votre parfaite information, nous vous communiquons également un plan avec le tracé actuel de nos flux en rouge pour les poids lourds et en jaune les véhicules légers :
 - *Pièce jointe n°1 : Flux de circulation actuelle des poids lourds Suez ;*
 - *Pièce jointe n°2 : Flux de circulation des véhicules légers Suez*

Les conclusions et propositions

- ❖ Vous trouverez enfin ci-joint des photos Géoportail sur lesquelles nous avons repris en rouge les passages de substitution possibles ?
(que nous avons identifiés en l'état de notre connaissance du dossier – particulièrement succincte)
 - *Pièce jointe n°3 : les propositions de passages de substitution possibles identifiées pour l'ensemble des véhicules Suez*

Chapitre II – les questions du commissaire enquêteur

Sur le dossier de l'enquête publique

À lecture des commentaires et questions soutenues par une collégialité d'entreprises : OCP-SUEZ-Allianz – L'Oréal depuis le contenu de l'observation No 4/OCP, l'enquêteur constate l'intérêt porté sur la conduite de l'étude de Circulation (Transitec)

- N'est-il pas utile de considérer les activités (les spécificités) de même que leurs éventuelles obligations de missions légales ou réglementaires) et caractériser les « flux » et autres données « qualitatives » inhérentes au trafic qui soit « au plus près » des réalités à la centralité considérée ?
- Avec l'implantation du Centre de Maintenance et Remisage de la Ligne 14 (CRM /RATP) ne doit-on pas considérer les différents projets et leurs phasages de la réalisation CRM : - déblaiement-dépollution- chantiers de réalisation..., de même que les opérations projetées en surface, qui s'opéreront sur le site alloué, et intégrer leurs effets sur la circulation à l'aire considéré ? (*depuis les quais de Seine – la rue Pierre – à l'entrée de la ZAC des Docks*)
- considérez-vous que le recours à un outil de Planification- et- d'Ordonnancement des projets et chantiers (travaux) à la « centralité de la ZAC Nord-Ouest »— ou celle délimitée à '*l'aire considérée*' depuis les quais de Seine/la rue Pierre) elle octroierait la 'lisibilité' utile aux arbitrages :
 - Pour des aménagement et autres implantations ?
 - Proposer des parcours et tracés des activités existantes – et préserver les spécificités d'activités ? (industrielles ou tertiaires)
 - Pour matérialiser au mieux les enjeux et incidences ? S'octroyer une plus grande lisibilité sur l'ordonnancement des réalisations et travaux à l'aire ou à la Centralité en étude ?
- Est-il envisageable de considérer un autre parcours, en termes de voie, ou Tunnel, permettant le délestage du trafic de la rue Pierre ?

De l'exhaustivité des enjeux et impacts (à suite des évolutions des projets de voirie dans le quartier)

En matière d'aménagement, dès lors qu'il est établi qu'un morcellement en sous-parties, du fait de projets envisagés de manière 'ponctuel' ou occasionnel (circonstancié) il conduit à réduire la perception des enjeux et notamment ceux qui sont « transverses » aux différents projets d'une même centralité ou aire considéré.

- l'aménageur n'a-t-il pas tout intérêt d'envisager les projets de voirie en considérant la centralité d'un quartier, et globaliser sa démarche, pour traiter avec efficience les enjeux et impacts de sujets complexes, comme ceux consécutifs à la circulation, le trafic, la régulation et la gestion des parkings ?

Sur l'opportunité d'aménager sur le Lot R8

- S'agissant des trois projets de construction au lot R8, le dossier mentionne principalement le nombre de chambres, etc. :
 - Déterminez-vous une estimation du nombre des futurs arrivants ?
 - Et du fait de la concentration et le nombre (densification) de ces publics sur l'aire en étude, pensez-vous identifier et recenser les « points accidentogènes » du fait des convois de poids lourds ?
 - Quels aménagements sur la voie de contournement sont identifiés pour prévenir les risques d'accidents et autres heurts avec un public de piétons résidentiel en hausse sur le quartier ?

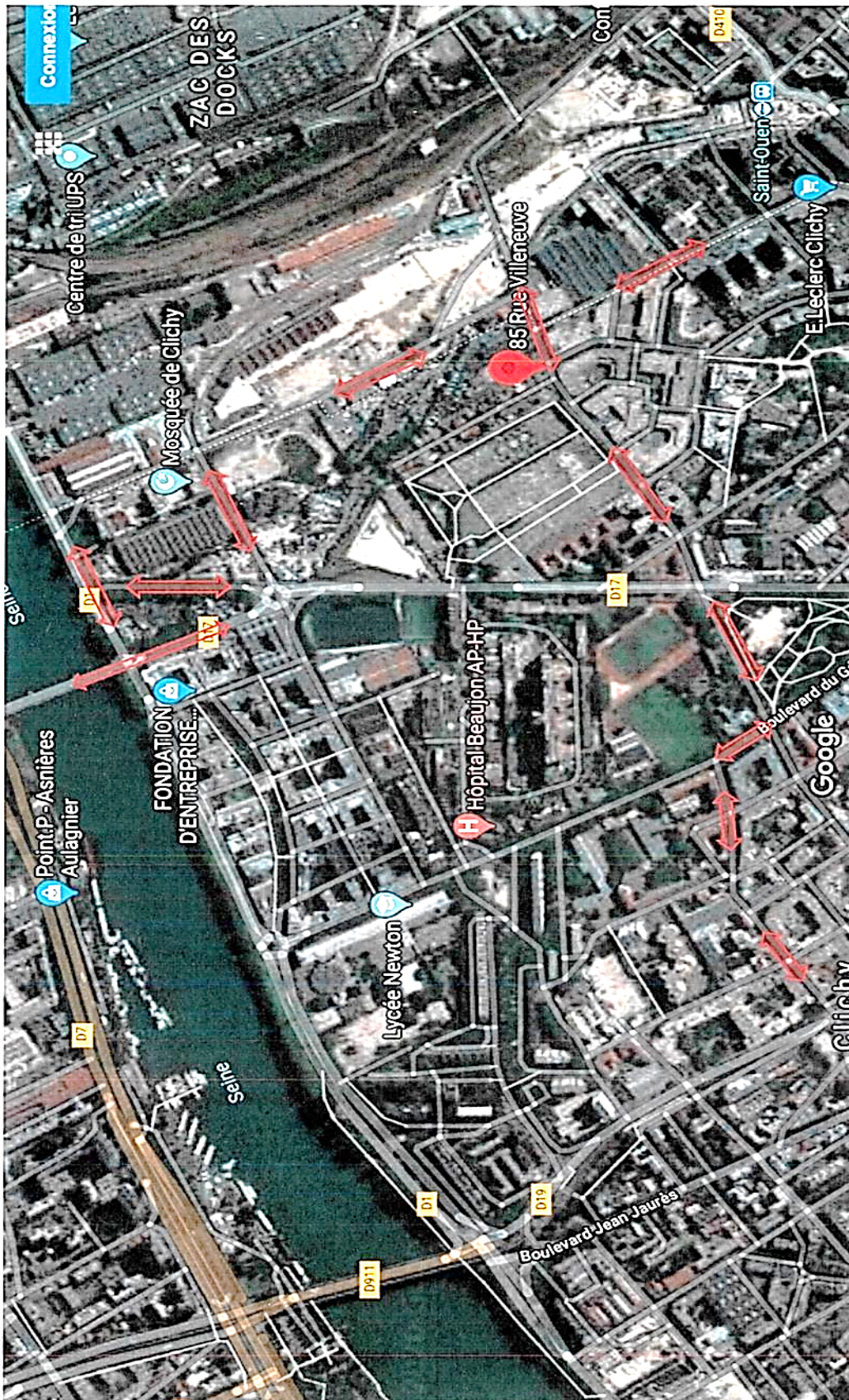
ANNEXE

Liste des pièces en annexe :

- a. « cinq » plans de représentation de tracés et parcours déposés par SUEZ RV, soit ;
 - Pièce jointe n°1 : Flux de circulation actuelle des poids lourds Suez ;
 - Pièce jointe n°2 : Flux de circulation des véhicules légers Suez
 - Pièce jointe n°3 : les propositions de passages de substitution possibles identifiées pour l'ensemble des véhicules Suez ;
- b. Un plan aérien de représentation des sites et 'flux logistiques', a été initialement rédigé lors des échanges avec les entités industrielles OCP et SUEZ RV, il agrège diverses informations ; flux/parcours/tracés de convoys – et des composantes organisationnelles des activités industrielles, à vue de « matérialiser » les enjeux inhérents aux activités aux abords de la portion de voie aliénée et à l'implantation des projets de constructions au Lot R8.

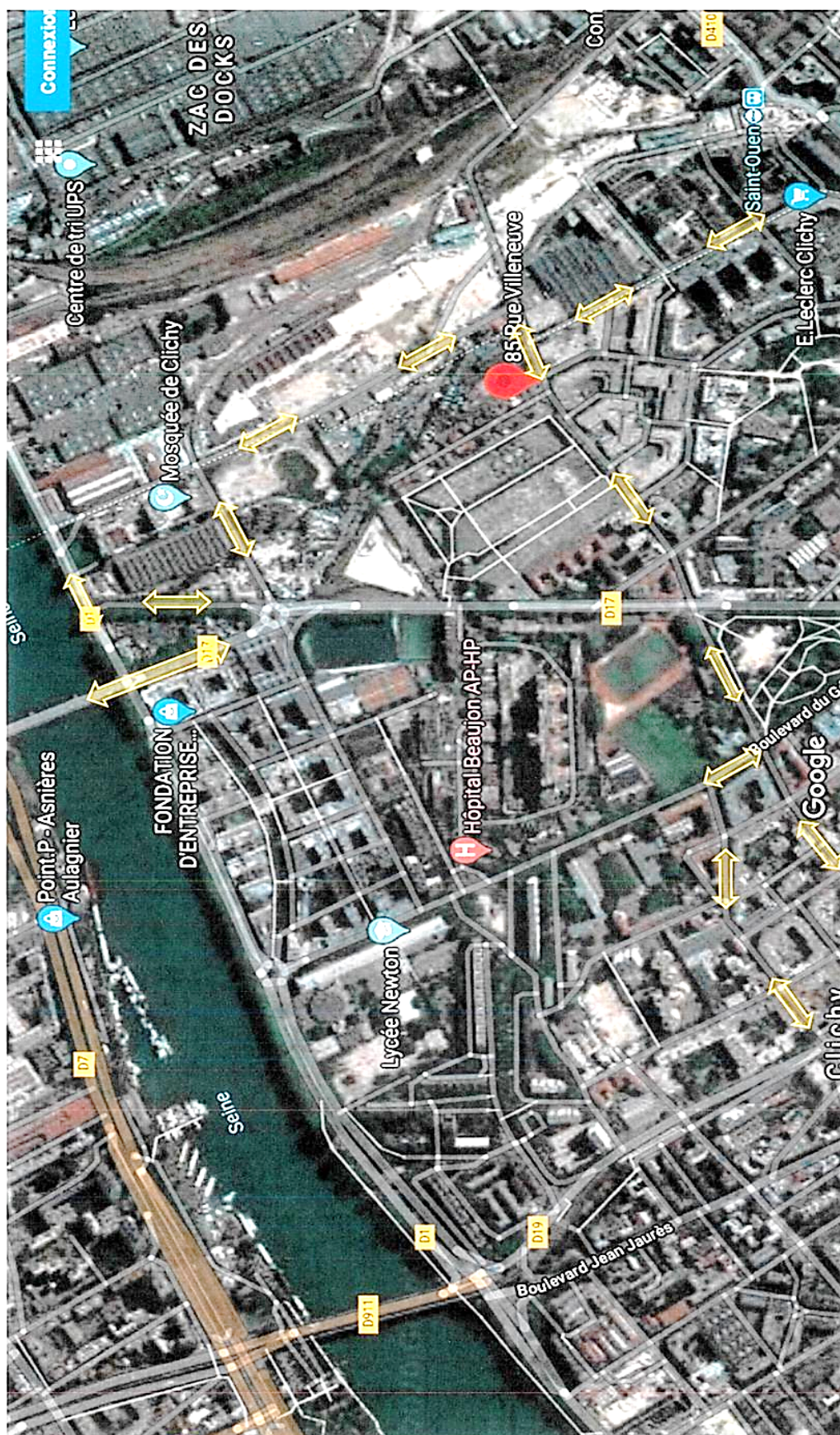
Lors de la réunion sur site du 08 octobre, l'enquêteur a fait par des divers flux de convoys et autres éléments qualificatifs de nature à spécifier les activités industrielles pris en étude.

Une copie de ce plan de représentation et des informations recueillies lors de la visite sur site, figurera en annexe du rapport, pour le consigner au dossier d'enquête publique et permettre sa consultation.



FS n°1

PJ n°2



Variante 1 : rue Pierre jusque sur les quais



1/3

Variante 2 : rue Pierre, rue des 3 pavillons, rue du Général Roguet jusque sur les quais



Variante 3 : rue Villeneuve ,



3/3